

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 21 MAI 2025**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 8

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 21 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ
Françoise BESNARD donne pouvoir à Laurence REGNIER
Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES
Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE
Mathieu LECLERCQ donne pouvoir à Joëlle CAMPERS
Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET
Capucine FAVRE donne pouvoir à Paul PELLECUER
Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-90

**CONVENTION D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTE AVEC PATRICK
PLEUTIN EN VUE D'UNE EXPOSITION DE PEINTURES**

En 2024, la communauté de communes a repris la gestion de l'hospice du Petit-Saint-Bernard, confiée par le GEIE, en lien avec le Département de Savoie. Elle y anime un bureau d'information touristique (B.I.T.), un espace muséal et souhaite y développer des activités estivales, contribuant au développement touristique de ce site remarquable.

En vue de l'exposition qui se tiendra à l'hospice du Petit-Saint-Bernard durant l'été 2025, l'artiste Patrick Pleutin est invité à produire la prochaine installation, à la suite de l'avis favorable de la commission Culture & Patrimoine. Cet artiste-peintre produit un ensemble de peintures originales représentant des paysages, villages et scènes immortalisées en Haute Tarentaise Vanoise. Il met en valeur l'activité artistique et culturelle de la vallée.

L'artiste est accueilli du 25 au 29 juin 2025 pour installer et monter l'exposition, dont l'inauguration est programmée à l'hospice le 28 juin. En parallèle un carnet de résidence reprenant un panel de créations réalisées sur le territoire est produit. L'exposition sera visible jusqu'en septembre 2025.

Afin d'encadrer la résidence de l'artiste, une convention est élaborée pour décrire les modalités d'accueil. 8 journées de travail sont planifiées, pour un cachet s'élevant à 4 000 euros. Cette convention, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration et d'accueil entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et l'artiste-auteur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'accueillir l'artiste-auteur en résidence artistique ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et l'artiste-auteur, annexées à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Convention d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre de la production d'une exposition à l'hospice du Petit-Saint-Bernard

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

Patrick PLEUTIN, désignée sous le terme « artiste-auteur », domicilié au 22 Rue Mouton-Duvernoy 75014 Paris, N° SIRET 39820015400027.

► **PRÉAMBULE**

L'artiste-auteur est accueilli en résidence sur le territoire de la Haute Tarentaise Vanoise pendant 8 journées de création d'ici l'été 2025, à la demande de l'organisateur. Cet accueil est réalisé dans le cadre de la prochaine exposition qui animera l'hospice du Petit Saint Bernard durant l'été 2025, à l'initiative de la communauté de communes qui est gestionnaire de ce bâtiment depuis 2024.

En vue de cette exposition, il a été proposé aux membres de la commission Culture & Patrimoine de produire une exposition de peintures mettant en valeur les paysages de la vallée, de Bourg Saint Maurice à Tignes et Val d'Isère.

Le projet d'exposition prévoit l'installation d'un ensemble de peintures originales présentées dans la salle du rez-de-chaussée de l'hospice. Cette salle fera l'objet d'un réaménagement à l'ouverture de la route d'accès au col du Petit-Saint-Bernard. Les peintures sont réalisées exclusivement en Haute Tarentaise. Elles feront également l'objet d'un carnet de résidence qui sera communiqué en marge de l'exposition. L'exposition sera inaugurée le 28 juin 2025 et sera visible jusqu'septembre 2025, selon les contraintes de fermeture du col du Petit-Saint-Bernard.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 - Objet de l'accueil en résidence artistique**

L'artiste-auteur s'engage à réaliser, lors de ses venues :

- Le travail de création artistique d'un ensemble de peintures originales représentant les différents villages et paysages emblématiques de la vallée de Haute Tarentaise
- Les rencontres avec les personnes-ressources du territoire nécessaires à la réalisation de l'exposition
- L'acheminement aller et retour de l'ensemble des dessins à exposer, stockés dans l'atelier de l'artiste-auteur, entre Paris et Sées
- Le montage de l'exposition sur site, à l'hospice du Petit-Saint-Bernard, les 26 et 27 juin 2025
- La participation au vernissage de l'exposition dont l'inauguration est prévue le 28 juin sur site

► **ARTICLE 2 – Modalités d'accueil**

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement de l'accueil de l'artiste-auteur sur le territoire jusqu'en juin 2025, selon le planning convenu entre les deux parties.

L'organisateur s'engage à respecter les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un cachet artistique d'un montant de 4000 euros ttc, correspondant à 6 journées complètes de création artistique sur le territoire et 2 journées de montage et d'accrochage de l'exposition sur le site
- Prise en charge des frais de déplacement de l'artiste-auteur et son assistant entre son lieu de domicile et son lieu d'hébergement sur le territoire de la Haute Tarentaise du 25 au 29 juin 2025
- Prise en charge des frais de bouche de l'artiste-auteur et son assistant sous forme de forfait-repas du 25 au 29 juin 2025
- Prise en charge de l'hébergement de l'artiste-auteur et son assistant sur le territoire de Haute Tarentaise du 25 au 29 juin 2025
- Mise en lien avec les acteurs locaux

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

Patrick Pleutin

Artiste-auteur

A _____, le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

